

L'honorable M. DANDURAND: De combien de membres se compose le conseil actuellement?

L'honorable M. BRADBURY: Neuf, je crois.

L'honorable M. DANDURAND: Ne seront-ils pas encore par la suite en majorité pour conduire leurs enquêtes et leurs travaux comme bon leur semblera? Comment l'addition de deux praticiens et d'un représentant du département peut-elle leur nuire puisqu'ils conservent la majorité?

L'honorable M. BRADBURY: Je ne défends pas ce conseil. Je ne prétends pas qu'on veuille lui nuire; ce que je maintiens, c'est que l'on s'éloigne du but dans lequel il a été créé.

L'honorable M. DANDURAND: De quelle façon va-t-on les gêner dans leurs enquêtes? Ils ont la majorité et peuvent continuer leurs travaux comme bon leur semble. Si on leur soumet quelque sujet nouveau où la science pourra aider l'industrie, le Canada n'en bénéficiera-t-il pas?

L'honorable M. BRADBURY: Nous avons dans le ministère des Pêcheries des fonctionnaires très bien rémunérés et des ramifications s'étendant de l'Atlantique au Pacifique. Si ce département n'est pas en mesure de faire sa part par l'entremise du sous-ministre des Pêcheries, des commissaires, des inspecteurs et autres fonctionnaires qui retirent de gros appointements, il serait préférable de réorganiser ce département plutôt que de toucher au conseil de biologie. Je ne veux pas m'appesantir sur ce sujet, mais je veux protester de nouveau contre le projet qui, d'après moi, n'est pas de nature à servir les meilleurs intérêts du Canada.

L'honorable M. GIRROIR: Je crois que pour bien étudier cette question, il vaut mieux l'aborder tranquillement, sans s'énerver, car, après tout, elle est des plus simples et se comprend très facilement. Je ne m'opposerais pas à l'adoption de cette mesure si je n'étais pas sincèrement convaincu qu'il y a de très fortes raisons qui motivent son rejet. Ceux qui combattent l'adoption de ce bill ne s'opposent pas tant à l'addition de praticiens aux membres actuels du conseil qu'au fait de placer ce conseil pratiquement sous la coupe du département des Pêcheries.

L'honorable M. DANDURAND: Il n'y a rien de changé.

L'honorable GIRROIR: Ce conseil a été nommé pour des fins particulières. Ce n'est pas la première fois qu'on le dit, mais il me faut le répéter pour expliquer ma manière

de voir. Ce conseil est chargé d'un travail scientifique d'une nature toute spéciale. Ses membres ne touchent aucune rémunération, et travaillent simplement dans l'intérêt de la science. Ce sont tous des hommes très compétents et possédant une grande expérience dans ce genre de travail. C'est ce qui fait qu'ils ont été choisis pour faire partie de ce conseil. Ils ont exécuté leurs travaux d'une manière intelligente et, m'assure-t-on, pour le plus grand bénéfice des pêcheries. Ils n'ont pas eu besoin pour cela d'avoir recours au département des pêcheries, c'est-à-dire, que le département n'a pas eu jusqu'ici de représentants dans le conseil...

L'honorable M. BRADBURY: Oui, deux: le professeur Knight et le professeur Prince.

L'honorable M. GIRROIR: ...autres que des savants. Apparemment, le but de cette mesure est d'adjoindre au conseil un représentant du département des pêcheries qui n'a aucune connaissance scientifique des questions que ce conseil est appelé à étudier.

L'honorable M. DANDURAND: Il peut en avoir. Personne ne l'empêche d'en avoir.

L'honorable M. GIRROIR: Quoiqu'il en soit, nous laissons les fonctionnaires du département libres de nommer quelqu'un qui n'a aucune connaissance scientifique des questions qui lui seront soumises. Retenez bien ceci: ces savants ne reçoivent aucune rémunération pour leurs services; ils font ce travail volontairement, dans l'intérêt de la science, et il est naturel qu'ils ressentent l'intrusion dans le Conseil d'un représentant du Département, qui pourra, par ses intrigues, ses interventions et ses prétentions à régler lui-même toutes les questions et avoir le dernier mot, forcer les membres du Conseil à démissionner. Je ne prétends pas que les choses en arrivent là, mais il y aura, sans aucun doute, une certaine friction.

L'honorable M. DANDURAND: Ils continueront cependant à être en majorité.

L'honorable M. GIRROIR: C'est vrai, mais cela ne leur suffit pas. Ils ne pourront pas régler les questions comme ils entendent le faire au point de vue scientifique.

Ce conseil a toujours été jusqu'à un certain point indépendant du département. Si j'ai bien compris, le département n'a rien à voir avec les dépenses du conseil, c'est-à-dire qu'un certain montant est voté chaque année et est dépensé par ces savants qui en font rapport. Ce rapport de dépenses, accompagné des factures, des reçus et de tous les autres papiers nécessaires pour prouver que cet argent a été dépensé à bon escient, est envoyé au départe-